



## PROFESSION DE FOI

### CAP DES CORPS DE CATÉGORIE A

Les agents de catégorie A de nos ministères et des établissements publics sont confrontés à des contraintes et des défis qui se sont accrus ces dernières années. Dans un contexte de plus en plus mouvant et incertain marqué par le recul continu des moyens et des effectifs, les réorganisations multiples, les réductions du périmètre d'intervention de notre Pôle ministériel suscitent des incertitudes et pèsent sur le sens même de notre travail. Trop souvent, notre ministère a été la variable d'ajustement de la réduction des moyens de l'Etat, ce qui se ressent sur nos conditions de travail.

Il est donc plus que jamais nécessaire de faire entendre notre voix et de nous mobiliser pour porter un message fort au sein des instances représentatives parmi lesquelles la CAP des agents de catégorie A.

**La CAP conserve des compétences nombreuses dans le domaine de la gestion individuelle des carrières et l'UNSA y défendra les intérêts des agents !**

**Pour l'UNSA, la qualité de vie au travail et sa bonne articulation avec la vie personnelle est fondamentale.** L'humain doit être au cœur de la relation de travail. A ce titre, les agents de catégorie A, souvent eux-mêmes encadrants, doivent bénéficier d'un management clair et à l'écoute. Leurs besoins doivent être entendus et ne peuvent être sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires. Certains employeurs publics ont tendance à oublier que des mauvaises conditions de travail aboutissent souvent à du travail dégradé. La visibilité des missions des agents de la catégorie A doit être renforcée, leurs compétences techniques et administratives et leurs métiers mieux reconnus. Des moyens matériels et humains adéquats doivent nous être fournis pour bien exercer nos missions.

**L'UNSA revendique également un renforcement, mais aussi des évolutions, du dispositif de déroulement de carrière des agents de la catégorie A.** La DRH doit développer une réelle politique de gestion des carrières, pro-active et au plus près des agents, qui puisse être évaluée régulièrement et ajustée en tant que de besoin. Depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux mobilités et aux promotions, la situation est devenue opaque. C'est pourquoi l'UNSA exige la transparence et une réelle information des agents à chacune des étapes du processus.

S'agissant des mobilités, l'UNSA exige le respect des priorités légales alors que certains services essaient de s'en affranchir en émettant des avis défavorables.

Tout agent de catégorie A doit bénéficier de conseils, d'accompagnement et d'un réel déroulement de carrière, ainsi que d'un meilleur accès aux emplois fonctionnels.

L'UNSA exige l'augmentation du taux de promotion (taux pro/pro) à hauteur de 18 % pour l'accès au 2<sup>e</sup> grade et la création d'un véritable 3<sup>e</sup> grade culminant à la hors échelle B.

**Le dispositif des rémunérations des agents de la catégorie A doit évoluer** dans un sens qui permette une augmentation significative de la partie indiciaire pour améliorer nos conditions de départ à la retraite.

L'UNSA demande le renforcement des équipes RH en charge de la gestion administrative et des payes afin d'améliorer le suivi de nos carrières et de nos rémunérations.

La convergence des rémunérations par le haut entre corps et ministères doit se poursuivre.

**POUR LA CAP DES AGENTS DE LA CATÉGORIE A**

**FAITES TRIOMPHER VOS IDÉES**

**VOTEZ UNSA !**



Antoine  
DE PINS  
AAHCE  
DGITM

Bruno  
KOUBI  
IDTPE  
SG/SPES

Sandra  
CHAVOZ  
AAE  
CEREMA

Philippe  
JASTRZEBSKI  
ITPEHC  
SG/DNUM

Soizic  
CHRETIEN  
APAE  
DREAL PACA

Aurore  
CLAVEL  
ITPE  
CEREMA

Guillaume  
LASBLEIZ  
PTM  
ENSM Saint-Malo

Annie  
HUYGHE  
APSS  
DREAL HdF



Pascale  
ROBERT  
AAE  
DGAC

Jérôme  
ABOTSI  
OP  
DDTM Pas-de-Calais

Alexandre  
PICARD  
AAE  
DRIEAT

Thierry  
RIEU  
ITPE  
DIR Sud-Ouest

Sylvie  
MIAN  
AAE  
DREAL BFC

Pierre  
DZIADKOWIAK  
ITPE  
DREAL BFC

Marc  
ANDRÉ  
AAE  
DDT Maine-et-Loire

Alix  
BOISSEAU  
ITPE  
DGITM

UNSA-DD	Union Nationale des Syndicats Autonomes	<a href="https://unsa-developpement-durable.fr/">https://unsa-developpement-durable.fr/</a>
SNAFIT-UNSA	Syndicat National Autonome de la Filière Technique	<a href="https://www.snafit-unsa.org/">https://www.snafit-unsa.org/</a>
UNSA-SNA	Syndicat National des Attachés	<a href="https://unsa-developpement-durable.fr/sna/index.php">https://unsa-developpement-durable.fr/sna/index.php</a>
UNSA-UTCAC	Syndicat des Techniciens Supérieurs et des Cadres de l'Aviation Civile	<a href="https://www.utcac.fr/">https://www.utcac.fr/</a>
SNESM-UNSA	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur Maritime	<a href="mailto:syndicat.unsa@supmaritime.fr">syndicat.unsa@supmaritime.fr</a>
UNSA-SPIASS	Syndicat Professionnel Interministériel Assistants Service Social	<a href="mailto:unsa.spiass@i-carre.net">unsa.spiass@i-carre.net</a>